



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-80

OBJET : CRÉATION, IMPRESSION ET MISE SOUS FILM DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE 2 RIVES À LA UNE **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-80**OBJET : CRÉATION, IMPRESSION ET MISE SOUS FILM DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE 2 RIVES À LA UNE**
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur la création, l'impression et la mise sous film du journal communautaire « 2 Rives à la Une ».

La remise des offres était fixée au 26 mars 2021 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Qualité	50.0 %
<i>2.1-Graphisme de l'échantillon</i>	<i>30.0 %</i>
<i>2.2-Qualité de l'échantillon</i>	<i>20.0 %</i>

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
Boule à neige	42 000 - Saint Etienne
Imprimerie Techniprint	82 000 - Montauban
Imprimerie Ménard	31 682 - Labège
KA2 Communication	33 075 - Bordeaux

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 5 000.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Imprimerie Techniprint	3 393,00 €
2	Imprimerie Ménard	4 150,00 €
3	KA2 Communication	7 390,00 €
4	La boule à neige	7 880,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat Imprimerie Techniprint pour le montant de son offre ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat Imprimerie Techniprint pour le montant de son offre ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 MAI 2021

17 MAI 2021

AR PRÉFECTURE

CREATION IMPRESSION ET MISE SOUS FILM DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE 2 RIVES A LA UNE

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_80

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_2_80-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_2_80-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:12:11

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:13:49

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:16:33